



ATELIER NATIONAL D'INFORMATION ET D'ECHANGE SUR LA COOPERATION TRANFRONTALIERE

Hôtel La Nouvelle Pergola, Abidjan – Côte d'Ivoire, les 22 & 23 juillet 2010

RAPPORT FINAL

I. INTRODUCTION

L'atelier national d'information et de sensibilisation sur la coopération transfrontalière s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 22 et 23 juillet 2010 sous la présidence de Monsieur TANON Félix, Conseiller Technique en charge des questions d'intégration au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, représentant le Ministre et en présence de Monsieur Nfaly SANO, Directeur de la Libre Circulation et du Tourisme de la Commission de la CEDEAO, et Monsieur Pierre SOMBO, Directeur de la Coopération Décentralisée au Ministère de l'Intérieur.

L'atelier avait pour but de permettre aux participants de s'approprier le concept de coopération transfrontalière et d'élaborer une feuille de route dans la perspective de la mise en place d'un cadre institutionnel et d'un plan d'action national de coopération transfrontalière.

L'atelier a été co-organisé par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et financé par la CEDEAO.

Ont pris part aux travaux, outre les représentants des Ministères et Administrations centrales concernés, les autorités et élus locaux frontaliers ainsi que les représentants de la société civile et du secteur privé (cf. liste des participants en annexe).

II. OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par trois interventions :

- la première est celle de Monsieur YAO Kouamé, Conseiller Technique au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Président du Comité d'Organisation,

- la deuxième est celle de Monsieur Nfaly SANOH, Directeur de la Libre Circulation et du Tourisme de la Commission de la CEDEAO,
- la troisième est relative au discours d'ouverture de Monsieur TANON Félix, Conseiller Technique en charge des questions d'intégration au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Président du Comité d'organisation a mis l'accent sur l'importance du thème à l'ordre du jour, à savoir la coopération transfrontalière qui constitue une approche pratique de l'intégration régionale. Il a enfin émis le vœu que les deux jours des travaux aboutissent à une meilleure compréhension et une appropriation effective du concept de coopération transfrontalière et de ses enjeux.

Dans son intervention, Monsieur le Directeur de la Libre Circulation et du Tourisme, s'est référé au mandat confié à son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire assurant la coordination du programme des infrastructures et de l'énergie de la CEDEAO et l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) pour dire que la Côte d'Ivoire est un important pôle de promotion de l'intégration régionale. Il a souligné que l'atelier devrait permettre aux participants de procéder à la mise en place de cadres de concertation dans les domaines essentiels des préoccupations des populations frontalières mais aussi de tracer les contours d'un plan d'action cohérent. Il a en outre réaffirmé l'entière disponibilité de la CEDEAO à accompagner la Côte d'Ivoire dans la recherche des partenariats techniques et financiers.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Conseiller Technique en charge des questions d'intégration au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, a d'abord remercié les participants. Après avoir souligné le bien-fondé du programme, il a soutenu que l'initiative de coopération transfrontalière apparaît à la fois comme un outil de développement économique et social, mais aussi un appareil visant à établir durablement la libre circulation aux frontières. A ce titre, il a réaffirmé la volonté du Gouvernement ivoirien de faire de l'intégration régionale une priorité. Il, a fondé beaucoup d'espoir sur les travaux de l'atelier qui devront permettre aux participants de formuler les éléments d'une politique nationale de coopération transfrontalière en Côte d'Ivoire.

III. LES TRAVAUX

Les travaux ont été introduits par Monsieur le Directeur de la Libre Circulation et du Tourisme de la Commission de la CEDEAO. Il a rappelé les acquis des 35 ans d'existence de la CEDEAO notamment en matière de libre circulation des personnes et des biens (suppression du visa, droit de résidence et d'établissement, ...). Il a évoqué le rôle moteur de la coopération transfrontalière en termes de mobilisation des populations frontalières qui doivent être au cœur du processus.

Les travaux ont enregistré les communications suivantes :

- **Coopération transfrontalière et programme d'initiatives transfrontalières de la CEDEAO**, par Mme Kinza Jawara-N'JAI, Chargée de Programme Principale de la Coopération transfrontalière de la CEDEAO ;
- **Présentation sur l'action pilote de coopération transfrontalière dans la zone de Sikasso-Bobo – Banfora**, par Monsieur Ladji Sogoba, Chef de Division à la Direction Nationale des Frontières du Mali, chargé des questions de coopération transfrontalière ;
- **Présentation sur l'action pilote de coopération transfrontalière en Ségambie méridionale (Gambie, Guinée Bissau, Sénégal)** par Mohamadou Abdoul, coordinateur du pôle InterAfriques de Enda Prospectives Dialogues Politiques (Enda Diapol) ;
- **Présentation du projet de renforcement des capacités entre les collectivités territoriales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire**, par Monsieur Aka Septime, Université des collectivités ;
- **Présentation de la vision du Ministère de l'Intérieur relative à la coopération transfrontalière**, par Monsieur Sombo Pierre, Directeur de la Coopération Décentralisée au Ministère de l'Intérieur ;
- **Présentation sur la méthodologie d'élaboration des plans d'action**, par Monsieur David Sohinto, Consultant CEDEAO.

Communication n°1 : exposé sur le Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT)

Dans son exposé, Madame la Chargée de Programme Principale Coopération Transfrontalière de la Commission de la CEDEAO, a d'abord fait état de la vision de la CEDEAO à l'horizon 2020 dans laquelle s'inscrit le Programme d'Initiatives Transfrontalières qui devra contribuer à l'avènement d'une CEDEAO des peuples. Au titre des avancées du programme, elle a fait état du projet de convention communautaire sur la coopération transfrontalière qui sera bientôt par les Chefs d'état et de Gouvernement. Elle a ensuite annoncé la mise en place du Fonds de Solidarité qui est dédié également au financement de la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO. La structuration institutionnelle du PIT a été également un point important de son intervention. A ce niveau, l'accent a été mis une présentation du schéma institutionnel aux niveaux local, national et zonal en ce qui concerne la Côte d'Ivoire. Elle a exhorté les participants à s'investir dans l'identification de projets dans les différents espaces transfrontaliers : SKBo, Mano River, etc.

Communication n°2 : l'espace SKBo

Il a introduit sa présentation par un rappel historique du concept de pays-frontière à travers les événements majeurs qui ont marqué son avènement dont la rencontre sous régionale de mars 2002 à Sikasso au cours de laquelle le concept a été défini. La présentation sur l'expérience SKBo était surtout axée sur le plan d'action de Sikasso de septembre 2005, les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de ce plan ainsi que les attentes pour l'opérationnalisation effective de l'initiative. La dernière partie de la présentation a porté sur les axes stratégiques du projet de plan d'action de la zone SKbo élaborées lors de l'atelier zonal de Ouagadougou en juin 2010 par les représentants des trois pays (Le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali) .

Communication n°3 : l'espace Sénégalie méridionale

La présentation de l'expérience de coopération transfrontalière en Sénégalie méridionale a surtout mis en exergue le rôle central des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la coopération transfrontalière. Elle a décrit les initiatives menées par ces acteurs dans divers domaines tels que la mise en place d'un réseau de radios communautaires, la réalisation de festivals, l'animation de cadres de concertation sur, d'une part, la libre circulation des personnes et des biens et, d'autre part, sur la gestion transfrontalière des ressources forestières. Le présentateur a ensuite expliqué les différentes étapes de mise en place des structures nationales et zonales (entre les trois pays) de gestion et de gouvernance de la coopération transfrontalière en Gambie, en Guinée Bissau et au Sénégal.

Communication n°4 : renforcement des capacités des collectivités

Dans son exposé, Monsieur AKA a indiqué que le renforcement des capacités entre les collectivités territoriales du Burkina Faso et celles de la Côte d'Ivoire a pour socle principal le projet multi pays entre les faïtières des élus locaux de ces deux pays, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et la Commission Européenne. L'objectif visé est le renforcement de la coopération décentralisée sud-sud qui conduit au dialogue interculturel entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, à la consolidation de la paix et à la stabilité sous régionale. Après avoir rappelé les résultats attendus et les bénéficiaires, le conférencier a mis en exergue les principales composantes du projet qui sont :

- La coopération entre les autorités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ;
- Le renforcement des capacités des associations nationales des collectivités locales,
- Le renforcement des capacités des élus et des cadres des autorités locales ;
- Le développement de projets de coopération décentralisée entre les collectivités locales européennes, ivoiriennes et burkinabés.

Communication n°5 : vision du Ministère de l'Intérieur

Après avoir défini le concept, Monsieur SOMBO a articulé son intervention autour de trois parties : l'état des lieux de la coopération transfrontalière, les acquis et insuffisances et enfin les perspectives.

S'agissant de l'état des lieux, il a mis en exergue les relations historiques entre les populations de l'espace SKBo et les autres zones frontalières.

Relativement aux acquis, il a rappelé les rencontres avec les ambassades des pays frontaliers. Ces réunions ont abouti à l'important projet de renforcement des capacités des élus locaux ivoiriens et Burkinabés dans le cadre de la coopération décentralisée.

Quant aux insuffisances, elles concernent le cadre juridique et institutionnel, les ressources financières, l'implication des acteurs et l'absence d'interface sur le plan national et local.

Abordant la question des perspectives, le conférencier a indiqué que le Ministère de l'Intérieur élabore une plateforme relative à la coopération décentralisée en générale et à la coopération transfrontalière en particulier.

Communication n°6 : Méthodologie d'élaboration d'un plan d'action

Le communicateur a présenté le processus de valorisation des résultats des travaux d'élaboration des plans zonaux de SKBo et Sénégal. Ces travaux ont permis de retenir à Abuja les six domaines d'intervention du programme régional de coopération transfrontalière qui s'énoncent comme suit :

- I. Culture, paix et sécurité ;
- II. Commerce, libre circulation des personnes et des biens ;
- III. Information et communication ;
- IV. Education et santé ;
- V. Développement économique et social ;
- VI. Gestion des ressources naturelles.

Enfin, il a exhorté les participants à suivre les six étapes suivantes pour la démarche d'élaboration du plan national, à savoir :

1. Exploration des besoins et des acteurs locaux ;
2. Concertation entre les acteurs nationaux ;
3. Arrimage avec les stratégies régionales ;

4. Validation du programme en atelier national des acteurs et mise en place du Comité de coordination ;
5. Définition des priorités au regard des critères d'éligibilité ;
6. Contribution à l'élaboration du plan zonal.

V. DEBATS ET ECHANGES

A l'issue des présentations, les débats ont porté sur les points suivants :

- La méthodologie d'élaboration de projets transfrontaliers. A la lumière des présentations qui ont porté sur l'émergence de projets dans la zone du Mano River dont la Côte d'Ivoire est partie prenante et son insertion effective dans le projet SKBo, la rencontre a évoqué la nécessité de développer une méthodologie d'élaboration de projets transfrontaliers.
- Le cadre institutionnel à mettre en place. Les participants ont suggéré la mise en place de structures légères et opérationnelles pour le pilotage et le suivi des projets et programmes de coopération transfrontalière.
- Les Thématiques sectorielles. Les interventions ont mis en évidence des secteurs de coopération au regard de leur pertinence pour la coopération transfrontalière. Les secteurs évoqués sont : la transhumance, le trafic d'enfants et des jeunes, le transport, le commerce, l'agriculture, l'environnement, les infrastructures économiques, la santé, l'information et la communication.

VI. RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux, les participants ont formulé une série de recommandations concernant le cadre de gestion et de suivi du programme et la feuille de route à adopter.

CADRE DE GESTION ET DE SUIVI

Au titre du cadre institutionnel et juridique du programme d'Initiatives Frontalières (PIT), l'atelier a recommandé :

- i. L'ancrage institutionnel du PIT : un comité ministériel restreint composé des Ministères : MAEIA, MI, MP, MEF ;
- ii. La mise en place d'un comité de pilotage du projet : les ministères techniques concernés ;
- iii. La mise en place d'un comité régional de suivi : présidé par le Président du Conseil Général du Département chef-lieu, il regroupe les opérateurs de la zone, notamment

services techniques, Organisations Non Gouvernementales (ONG), associations ; suit et contribue à la mise en œuvre des projets ;

- iv. La mise en place de sous-comités départementaux de suivi : conduits par les présidents de Conseils généraux desdits départements ;
- v. La signature d'une convention de coopération entre les Etats explicitant les modalités effectives de mise en commun et d'exploitation des ressources ;
- vi. L'adaptation des modes et instruments de contrôle et de régulation des flux migratoires aux frontières concernées ;
- vii. Le renforcement de la sécurité transfrontalière.

FEUILLE DE ROUTE

L'atelier a recommandé, dans un souci d'efficacité que le plan national soit conduit en référence à la feuille de route suivante :

- i. Solliciter l'engagement de l'Etat au niveau de ses plus hautes autorités à soutenir et faire de la Coopération transfrontalière un outil de promotion de l'intégration régionale et de développement de ses espaces frontaliers ;
- ii. Communiquer efficacement sur la coopération transfrontalière pour une meilleure connaissance et une meilleure appropriation par les collectivités locales, les administrations déconcentrées, les organisations de société de la civiles ;
- iii. Documenter les initiatives de coopérations transfrontalières existantes (les capitaliser et évaluer) ;
- iv. Poursuivre l'identification de projets transfrontaliers ;
- v. Elaborer un programme national de coopération transfrontalière.

Il a été adopté un projet d'échéancier provisoire (voir en annexe) qui devra être finalisé lors d'une réunion en septembre 2010.

L'atelier confirme l'engagement de la Côte d'Ivoire à s'impliquer fortement dans la mise en œuvre du PIT à travers sa participation aux actions pilote dans la zone de Sikasso, Bobo Dioulasso, Korhogo et dans la zone du Fleuve Mano.

Au terme des échanges, la réunion a retenu le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et le Ministère de l'Intérieur comme structures de coordination. La prochaine réunion des acteurs nationaux adoptera une feuille de route finale et consensuelle.

Fait à Abidjan, le 23 juillet 2010

L'ATELIER

Annexe : Echancier provisoire

ACTIONS	STRUCTURES	RESULTATS ATTENDUS	DELAI
Organisation du cadre institutionnel	Gouvernement	Le cadre est disponible	Octobre 2010
Etat des lieux	Ministères Collectivités Sociétés civiles Administrations	Les acquis, insuffisances et potentialités de la coopération transfrontalière sont connus	Septembre 2010
Formulation de projets et actions unitaires	Ministères Collectivités Sociétés civiles Administrations	Les projets sont disponibles	Octobre-décembre 2010
Consolidation des projets	MEAI/Min. Int.	Les projets sont consolidés	Janvier 2011
Formulation d'une épure de plan	MEAI/Min. Int.	Le projet intérimaire de plan national est disponible	Mai 2011
Validation en atelier	Tous acteurs, cf Liste de présence	Le projet de plan national est disponible	Juillet 2011
Approbation en Conseil des Ministres	Gouvernement	Le plan national est validé	Octobre 2011